Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pays d'Enhaut : le lynx Rodo pourra être abattu

12 moutons dévorés par le lynx Rodo, 5 moutons tués dans une chute après avoir été effrayés par le même félin, d'autres moutons tués par Rodo dans la même zone au cours des années précédentes : conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a autorisé le tir du prédateur et fixé les conditions d'intervention.

En 1998 et 1999, le lynx Rodo a tué plusieurs moutons dans la zone de Pointe de Cray. L'an passé, des moutons ont également été attaqués, sans que ces cas n'aient été déclarés. Cette année, ce sont 9 moutons à la Pointe de Cray et 8 au pâturage de Pâquier-Gétaz qui ont été tués, alors que le lynx Rodo a été observé à plusieurs reprises sur ces sites, dont une fois alors qu'il dévorait un mouton.

Le tir sera effectué par le surveillant permanent de la faune lorsqu'il surprendra le lynx à l'intérieur d'un périmètre de tir défini, en train de s'attaquer à des moutons. Il devra être établi qu'il s'agit bien du lynx Rodo, responsable des dommages. Cette identification devrait être facilitée par le fait que le lynx Rodo porte actuellement un collier émetteur ; toutefois, depuis quelques jours, ce collier ne répond plus et le lynx ne donne plus signe de vie. Panne de l'émetteur ? Rodo abattu par une tierce personne ou empoisonné ? A ce stade, aucune hypothèse n'est écartée pour expliquer la disparition de l'animal.

Pour éviter de nouvelles attaques, un renforcement des mesures préventives a été décidé, des mesures soutenues par les moyens financiers et techniques mis à disposition par la Confédération afin de prévenir d'autres concentrations d'attaques de grands prédateurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2001

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/ 316 45 00